



COMMUNE DE SAVIESE

Conseil communal

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 17 mars 2020

Le Conseil communal a décidé de supprimer les médailles de chien à dater du 17 mars 2020. Chaque chien, âgé de plus de trois mois, doit, pour son identification, être muni d'une puce électronique.

Le Conseil communal a mandaté Oiken pour réaliser une étude de faisabilité, un avant-projet pour la réalisation d'un CAD (chauffage à distance) à St-Germain et, en parallèle, invité Navitas à proposer des mesures concrètes à mettre en place pour une planification énergétique territoriale à l'horizon 2035, pour la Commune de Savièse.

Diverses mesures ont été mises en place, en raison de la pandémie du Coronavirus :

- Pendant toute la durée de fermeture des infrastructures communales/bourgeoisies, les locations déjà payées seront remboursées aux ayants-droits.
- Depuis le 17 mars 2020, les guichets de la Municipalité fonctionnent en capacité réduite et ne sont accessibles que sur rendez-vous. Les services administratifs sont joignables par téléphone et par mail.
- L'accès à la déchetterie du Pécolet a été réduit, seul deux usagers présents sur le site. Un employeur communal est présent à l'entrée de la déchetterie pour juguler le trafic.
- Malgré le fait d'inviter les gens à rester chez eux, les cartes journalières CFF déjà payées ne sont pas remboursées. Celles réservées mais non payées ne seront pas facturées.
- Pour les enfants accueillis à la structure d'accueil et à l'école, seul les frais de repas sont facturés, les frais de garde sont offerts aux parents à titre de soutien.
- De communiquer pour sensibiliser, responsabiliser les personnes quelle que soit leur classe d'âge.

Le Conseil communal a donné son accord pour la mise en place d'un concept participatif afin de faire émerger des solutions pour les seniors de 63 ans et plus, et faciliter les implications dans la mise en œuvre de mesures adaptées à leurs besoins. Le modèle d'action est similaire à celui de Savièse 2030 ou dans ce contexte à celui utilisé avec la jeunesse.

Le Conseil communal a donné son accord pour déployer progressivement sur le territoire de la Commune l'éclairage dynamique à réduction nocturne dans le cadre du budget pluriannuel de CHF 200'000.—par année.

Le Conseil communal a adjugé au bureau PRA ingénieurs conseils SA la réalisation d'un avant-projet pour un cheminement piétonnier en contrebas de la route supérieure du hameau de Monteiller.

Le Conseil communal a donné son accord pour l'achat du véhicule "Pick-up double cabine, pont de chargement en aluminium» pour le corps des sapeurs-pompiers de notre Commune.

Le Conseil communal a validé comme l'année dernière le soutien de la Commune accordé à tout abonnement du Magic Pass, soit :

CHF 160.—pour les jeunes, de 16ans à 25ans révolus

CHF 189.—pour les enfants, de 6ans à 15ans

Le Conseil communal a adjugé à la maison Entr'actes Sàrl le remplacement de la filerie des perches pour le théâtre du Baladin.

Le Conseil communal a attribué à Héritier jardin-forêt la livraison du tracteur « John Deere x 950 R » pour le service de l'entretien.

Pour le stand de tir « Les Moulins », le Conseil communal a attribué au bureau Alpgéo Sàrl les mandats suivants :

- les prestations de planification, de gestion de projet, de suivi avant et pendant les travaux d'assainissement du stand de tir à 300 m,
- l'investigation complémentaire du stand de tir à 50m.

Le Conseil communal a adjugé à la maison Electrolux SA la livraison et la pose du four mixte - Skyline Premium

Après deux années sabbatiques 2018-2019 et 2019-2020, Mme Anita Imboden a décidé d'arrêter son activité professionnelle avec effet au 31 août 2020. Mme Imboden enseigne auprès de nos classes depuis l'année scolaire 1999-2000.

Le Conseil communal a adjugé à l'entreprise Travaux Spéciaux Biollay SA les revêtements de sols sans joints pour le parking souterrain de St-Germain Centre.

Le Conseil communal a entériné les comptes de l'office du tourisme présentant une perte d'exploitation de CHF 56.95 et une fortune à la date du bouclage de CHF 25'288.54.

Le Conseil communal a adjugé à l'entreprise Dubuis Fils SA le mandat de l'entretien annuel de la conduite principale du consortage d'eau d'irrigation de la Sionne repris par la Commune.

Le Conseil communal a validé la proposition d'aménager une place de jeux à Roumaz, avec la pose de 2 jeux et 2 bancs sur une surface au sol sécurisée de 67 m², y compris le revêtement de sol, selon l'offre de la maison Lactell.

Le Conseil bourgeoisial a adjugé au bureau géo environnements SA, Sierre, le concept d'évacuation des eaux usées pour l'alpage de Tsanfleuron, comme exigé par le service de l'environnement (SEN).

En raison de la pandémie du Coronavirus et de l'inconnue de l'évolution de la situation sanitaire, la traversée du tunnel et la levée des eaux, fixées respectivement au 13 et 15 mai prochain ont été annulées.